

## **ANNEXE 1**

Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2025 comprenant :

- le bilan et le compte de résultats après répartition ;
- les bilans par secteurs ;
- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction tel que prévu à l'article L1523-17 et le rapport de rémunération visé par l'article 100, §1er, 6°/3 du CSA ;
- le détail des participations détenues au 31 décembre 2025 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges ;
- le rapport du Commissaire Réviseur.

Table des matières
--------------------

Examen des documents comptables arrêtés au 31 décembre 2025

Bilan et le compte de résultats après répartition (BNP)	2
Bilans par secteurs	73
Organigramme	75
Rapport de rémunération	76
Détail des participations détenues au 31 décembre 2025 dans d'autres organismes	106
Rapport du Commissaire	107

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **SPI**  
Forme juridique : Société coopérative  
Adresse : Rue du Vertbois N° : 11 Boîte :  
Code postal : 4000 Commune : Liège  
Pays : Belgique  
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège  
Adresse Internet :  
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en  approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du  au

l'exercice précédent des comptes annuels du  au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.2, C-app 6.3.4, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 8, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14

**Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**ALLELYN Bernard**

Thier Martin, Battice 103/B

4651 Herve

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-12-03

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**BONAVENTURE Chanelle**

Rue du Trèfle 26

4650 Herve

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**BAGUETTE Christian**

Centre 51

4890 Thimister-Clermont

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**DEMOULIN Christophe**

Rue Mononk Jules 18

4890 Thimister-Clermont

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**KLENKENBERG Claude**

Rue Grande Bruyère 98

4840 Welkenraedt

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

Début de mandat : 2024-03-19

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**NIESSEN Donovan**

Schilsweg 44

4700 EUPEN

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**CELIK Duygu**

Rue du Coq 60 021

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**CALLUT Eric**

Rue des Campagnes 9

4280 Hannut

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-12-03

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**HAUTPHENNE Eric**

Rue Bordia 5

4210 Couthuin

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

**JEROME Eric**

Rue Longue Haie 40  
4650 Herve  
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**LOMBA Eric**

Grand-Marchin 42  
4570 Marchin  
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Vice-président du Conseil d'Administration

**CULOT Fabian**

Rue de Fraigneux 101  
4100 Seraing  
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Président du Conseil d'Administration

**FORET Gilles**

Rue Forgeur 9  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**BENVEGNA Grégory**

Rue Chiff-d'Or 62  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**RIGOT Hervé**

Clos de Hesbaye 31  
4300 Waremmes  
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2026-05-01

Administrateur

**GUCKEL Irwin**

Rue Carpay 45  
4683 Vivegnis  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**STASSART Isabelle**

Rue de Fexhe 3  
4367 Crisnée  
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**CHANSON Julie**

Rue Laurent-François Dethier  
4910 Theux  
BELGIQUE

Début de mandat : 2025-02-18

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**GELDOF Julie**

Avenue Montesquieu 21  
4101 Seraing  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**FIRQUET Katty**

Rue de la Douix 35  
4130 Esneux  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Vice-président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**ZWARTBOL Linda**

Minderweg, Breiffeld 14

4783 Saint-Vith

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2026-01-31

Administrateur

**GILLARD Luc**

Publémont 30

4000 LIÈGE

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-04-16

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**MAGNERY Marc**

Rue de l'Europe 22

4420 Saint-Nicolas (Montegnée)

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-02-18

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**ULRICI Mathieu**

Chaussée d'Argenteau 92

4601 Visé

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-12-07

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**MARECHAL Nicole**

Rue de Fy 13

4170 Comblain-au-Pont

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Observateur

**DESIRONT Pascale**

de l'Enfer 14 A

4280 Hannut

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**DELCOURT René**

Chaussée de Wavre 31 A

4217 Héron

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 3031-06-30

Administrateur

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**GANSER Romain**

Rue du Cheval Blanc 124

4852 Hombourg

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**GAILLARD Sandrina**

Rue Petit Bois 29

4500 Huy

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**ERNST Serge**

Allée des Sorbiers 25

4671 Blégny

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**BATAILLE Thierry**

Rue de Berloz 33

4300 Waremme

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**TINTNER Valérie**

Rue de Henne 37

4053 Embourg

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**MOYSE Vincent**

Rue Pré de Lhonneux 10 B

4920 Harzé

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-06-30

Fin de mandat : 2031-06-30

Administrateur

**DGST (B00288)**

0458736952

Avenue Emile Van Becelaere 28A 71

1170 BRUXELLES

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-06-25

Fin de mandat : 2027-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

LECOQ Michel (A01756)

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>226.399.229</u></b>	<b><u>201.268.370</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>1.959.465</b>	<b>2.160.890</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>212.464.555</b>	<b>187.043.796</b>
Terrains et constructions		22	3.039.987	3.399.948
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	287.626	185.511
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	199.444.057	162.486.138
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	9.692.885	20.972.199
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>11.975.209</b>	<b>12.063.684</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	5.910.000	5.910.000
Participations		280	1.255.000	1.255.000
Créances		281	4.655.000	4.655.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.172.100	1.172.100
Participations		282	422.100	422.100
Créances		283	750.000	750.000
Autres immobilisations financières		284/8	4.893.109	4.981.584
Actions et parts		284	4.849.045	4.954.900
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	44.064	26.684

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>258.539.543</b>	<b>169.325.523</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>75.395.673</b>	<b>81.844.342</b>
Créances commerciales		290	3.689.660	3.865.827
Autres créances		291	71.706.013	77.978.515
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>35.504.698</b>	<b>34.981.407</b>
Stocks		30/36	35.504.698	34.981.407
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35	35.504.698	34.981.407
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>38.404.205</b>	<b>24.919.548</b>
Créances commerciales		40	9.680.000	7.385.209
Autres créances		41	28.724.205	17.534.339
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>65.385.612</b>	<b>9.086.281</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	65.385.612	9.086.281
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>40.637.307</b>	<b>15.165.162</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>3.212.048</b>	<b>3.328.783</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>484.938.772</b>	<b>370.593.893</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Disponible		10/15	<b><u>221.420.326</u></b>	<b><u>206.449.517</u></b>
Indisponible	6.7.1	10/11	<b>43.860.500</b>	<b>42.181.900</b>
		110	41.360.500	39.681.900
		111	2.500.000	2.500.000
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>27.895.464</b>	<b>28.068.037</b>
Réserves indisponibles		130/1	894.730	894.730
Réserves statutairement indisponibles		1311	801.498	801.498
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	93.232	93.232
Réserves immunisées		132	3.632.523	3.805.096
Réserves disponibles		133	23.368.211	23.368.211
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>11.010.775</b>	<b>11.127.910</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>138.653.587</b>	<b>125.071.670</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>1.205.191</u></b>	<b><u>1.262.715</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b>		168	<b>1.205.191</b>	<b>1.262.715</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>262.313.255</b>	<b>162.881.661</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>127.910.872</b>	<b>114.123.706</b>
Dettes financières		170/4	125.402.069	111.636.798
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	121.651.530	107.734.221
Autres emprunts		174	3.750.539	3.902.577
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.508.803	2.486.908
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>131.044.106</b>	<b>44.130.423</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	16.043.962	15.091.695
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.056.975	3.661.061
Fournisseurs		440/4	3.056.975	3.661.061
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	5.021.604	4.637.047
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.318.515	2.400.858
Impôts		450/3	713.342	821.944
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.605.173	1.578.914
Autres dettes		47/48	104.603.050	18.339.762
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>3.358.277</b>	<b>4.627.532</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>484.938.772</b>	<b>370.593.893</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>51.239.381</b>	<b>47.836.034</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	20.760.649	27.040.503
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	139.131	-1.100.767
Production immobilisée		72	4.692.816	2.208.964
Autres produits d'exploitation	6.10	74	25.582.793	19.646.278
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	63.992	41.056
		60/66A	<b>54.150.477</b>	<b>50.308.990</b>
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60	26.444.653	21.565.892
Approvisionnements et marchandises		600/8	26.444.653	21.565.892
Achats		609		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	2.415.568	3.257.779
Services et biens divers		6.10 62	12.530.270	12.199.685
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	630	10.389.080	10.798.640
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		6.10 631/4	-263.313	69.487
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		-5.000
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 640/8	2.634.219	2.422.507
Autres charges d'exploitation		649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6.12 66A		
Charges d'exploitation non récurrentes		9901	<b>-2.911.096</b>	<b>-2.472.956</b>
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)			

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>5.999.587</b>	<b>5.658.637</b>
Produits financiers récurrents		75	5.999.587	5.594.379
Produits des immobilisations financières		750	275.896	314.906
Produits des actifs circulants		751	251.816	341.218
Autres produits financiers	6.11	752/9	5.471.875	4.938.255
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		64.258
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>3.330.148</b>	<b>3.215.781</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.225.974	3.211.916
Charges des dettes		650	1.048.166	865.767
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.177.808	2.346.149
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	104.174	3.865
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-241.657</b>	<b>-30.100</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780	<b>57.524</b>	<b>57.524</b>
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>105.575</b>	<b>103.942</b>
Impôts		670/3	105.575	103.942
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-289.708</b>	<b>-76.518</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789	<b>172.573</b>	<b>172.573</b>
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-117.135</b>	<b>96.055</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	<b>11.010.775</b>	<b>11.127.910</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-117.135	96.055
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	11.127.910	11.031.855
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	<b>11.010.775</b>	<b>11.127.910</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

## ANNEXE

## ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8051P	XXXXXXXXXX	21.722
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8051	21.722	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8121P	XXXXXXXXXX	21.722
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8071		
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8121	21.722	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	81311	<u>0</u>	

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	3.669.666
8022	191.881	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	3.861.547	
8122P	XXXXXXXXXX	1.508.776
8072	393.306	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	1.902.082	
211	1.959.465	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	11.557.266
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	11.557.266	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	8.157.318
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	359.961	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	8.517.279	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<b>3.039.987</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.402.436</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	181.362	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>1.583.798</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.216.925</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	79.247	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>1.296.172</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<b><u>287.626</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>250.875.388</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	14.713.283	
Cessions et désaffectations	8175	2.335.904	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	32.030.859	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	<b>295.283.626</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>291.426</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255	<b>291.426</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>88.680.676</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	9.556.566	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	2.106.247	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	<b>96.130.995</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(26)	<b>199.444.057</b>	

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	20.972.199
8166	20.375.309	
8176	100.224	
(+)/(-) 8186	-31.554.399	
8196	<b>9.692.885</b>	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	<b>9.692.885</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	1.255.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	1.255.000	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	<u>1.255.000</u>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>4.655.000</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)	<u>4.655.000</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,  
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	422.100

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8392

**422.100****Plus-values au terme de l'exercice**

8452P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8542

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(282)

**422.100****ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P

**XXXXXXXXXX****750.000****Mutations de l'exercice**

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(283)

**750.000****RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE  
L'EXERCICE**

8652

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>5.174.412</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363	2.000	
Cessions et retraits	8373	3.681	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>5.172.731</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>170.687</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473	104.174	
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	<b>274.861</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>48.825</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553	<b>48.825</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<b><u>4.849.045</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b><u>26.684</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	19.140	
Remboursements	8593	1.760	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<b><u>44.064</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ) ou (-) (en unités)
<b>DU TIHANGE</b> 0770791989 Société coopérative à responsabilité limitée du Vertbois 11 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	100	100		2024-12-31	EUR	31.187	16.167
<b>LSP1</b> 0748573645 Société anonyme Lambert-Lombart 3 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	3.675	49		2024-12-31	EUR	194.329	-210.179
<b>SORASI S.A.</b> 0435532572 RUE DU VERTBOIS 11 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	200	40		2024-12-31	EUR	124.000	0
<b>T4T</b> 0799844974 du Vertbois 11 4000 LIÈGE BELGIQUE	PARTS	100	100		2024-12-31	EUR	1.183.990	-2.101
<b>Wallonie Développement</b> 0874449060 Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur BELGIQUE	PARTS	5	12,5		2024-12-31	EUR	32.481	3.874

**LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<p><b>DU TIHANGE</b> 0770791989 Société à responsabilité limitée Rue du Vertbois 11 4000 Liège BELGIQUE</p>	A
<p><b>T4T</b> 0799844974 Société à responsabilité limitée Rue du Vertbois 11 4000 Liège BELGIQUE</p>	A

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

### AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

#### Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

#### Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

#### Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

#### Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>65.385.612</b>	<b>9.086.281</b>
8686	3.285.237	3.391.586
8687	62.100.375	5.694.695
8688		
8689		

### COMPTES DE RÉGULARISATION

#### Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

ABONNEMENTS LOGICIELS

CHARGES FINANCIERES

CHARGES LOCATIVES

ANNONCES-INSERTIONS

COTISATION 2025 PROVINCE DE LIEGE

ABONNEMENT 2026 SUPERVISION BORNE ELECTRIQUE

INTERETS ACQUIS SOWAFINAL

INTERETS BANCAIRES

DIVERS

ABONNEMENTS TRAIN-BUS

MAINTENANCE ASCENSEUR

ASSURANCES

ABONNEMENTS DOCUMENTATIONS-REVUES

FRAIS PARTICIPATION MIPIM

QUOTE PART CONCESSIONNAIRES A REPORTER

ACOMPTES GAZ

ACOMPTES ELECTRICITE

ALARME-TELESURVEILLANCE

DROITS DE CHASSE

COTISATIONS GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

LEASINGS AUTOS

Exercice
38.508
82
37.800
873
1.678.557
1.108
1.050.369
24.318
1.587
8.137
8.816
288.651
5.909
8.117
34.752
8.825
13.101
921
657
390
570

## ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

## ETAT DE L'APPORT

## Apport

Disponible au terme de l'exercice  
 Disponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice

## Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces  
 dont montant non libéré  
 En nature  
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice  
 PARTS COMMUNALES "A"  
 PARTS SECTEUR COMMUNES "E"

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

## Actions propres

Détenues par la société elle-même  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Nombre d'actions correspondantes

## Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	39.681.900
(110)	41.360.500	
111P	XXXXXXXXXX	2.500.000
(111)	2.500.000	
8790	42.181.950	
87901	50	
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
	25	
	50	
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

**Parts**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	16.043.962
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	16.043.962
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	(42)	<b>16.043.962</b>
--	------	-------------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	40.372.679
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	39.852.336
Autres emprunts	8852	520.343
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	1.937.262
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>42.309.941</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	85.029.390
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	81.799.194
Autres emprunts	8853	3.230.196
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	571.541

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	<b>85.600.931</b>
--	------	-------------------

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

## Acomptes sur commandes

## Dettes salariales et sociales

## Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

## Acomptes sur commandes

## Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

## Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	80.182.821
8931	
8941	
8951	
8961	80.182.821
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	<b>80.182.821</b>
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	713.342
450	
9076	
9077	1.511.759

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Produits à reporter

Charges à imputer

Participations infrastructures à reporter

Exercice
12.931
1.164.990
2.180.356

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Développement économique

20.760.649

27.040.503

Ventilation par marché géographique

Belgique - région liégeoise

20.760.649

27.040.503

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

22.138.085

16.788.265

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086

108

114

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

105,2

105

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

210.314

197.300

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

8.755.046

8.403.259

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

2.572.500

2.484.905

Primes patronales pour assurances extralégales

622

640.832

679.286

Autres frais de personnel

623

561.892

632.235

Pensions de retraite et de survie

624

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	15.590	30.339
Reprises	9111	392.898	24.761
Sur créances commerciales			
Actées	9112	150.638	174.269
Reprises	9113	36.643	110.360
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		5.000
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	2.634.219	2.422.507
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096	2	3
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,2	3,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	3.998	5.906
Frais pour la société	617	239.487	315.204

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Intérêts pris en charge par la Région Wallonne

Autres

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Intérêts Sowafinal

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	3.311.901	2.594.090
9126		
754		
	2.159.574	2.328.521
	399	15.641
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	2.159.574	2.328.521
	18.158	17.514

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>63.992</u></b>	<b><u>105.314</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>63.992</b>	<b>41.056</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		248
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	63.992	40.808
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		<b>64.258</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		64.258
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>104.174</u></b>	<b><u>3.865</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	<b>104.174</b>	<b>3.865</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	104.174	3.865
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	<b>105.575</b>
9135	105.555
9136	
9137	20
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	16.713.492
9142	16.713.492
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	4.278.603	2.496.252
9146	9.146.497	7.231.468
9147	2.562.325	2.471.087
9148	105.173	103.528

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612 137.500

Montant de l'inscription

91622 137.500

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632 852.500

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	137.500
91622	137.500
91632	852.500
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

DROIT DE SUPERFICIE DETENU  
DROIT DE SUPERFICIE OCTROYE

Exercice
388.165
388.165

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>5.910.000</b>	<b>5.910.000</b>
(280)	1.255.000	1.255.000
9271		
9281	4.655.000	4.655.000
9291	<b>4.655.855</b>	<b>4.661.282</b>
9301	4.655.000	4.655.000
9311	855	6.282
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	<b>422.100</b>	<b>422.100</b>
9263	422.100	422.100
9273		
9283		
9293	<b>39.498</b>	<b>53.718</b>
9303		
9313	39.498	53.718
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	<b>750.000</b>	<b>750.000</b>
9262		
9272		
9282	750.000	750.000
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	127.228
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	24.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR****POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
FLOOR	Taux d'intérêts	Couverture	1		10.870		45.707
IRS	Taux d'intérêts	Couverture	1		412.309		204.432

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR**

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

La législation prévoit que les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.

Les comptes annuels doivent être établis avec clarté et indiquer systématiquement d'une part, à la date de clôture de l'exercice, la nature et le montant des avoirs et droits de l'entreprise, de ses dettes, obligations et engagements ainsi que de ses moyens propres et, d'autre part, pour l'exercice clôturé à cette date, la nature et le montant de ses charges et produits.

Lors du Conseil Permanent du 13 janvier 1984, il a été adopté un certain nombre de règles particulières pour la clôture des comptes au 31 décembre 1983.

Ces règles reprises au Comité Permanent du 24 février 1984, et modifiées lors du Comité Permanent du 14 mars 1986 et lors du Conseil d'Administration du 27 mars 1992, du Bureau Exécutif du 14 juin 1996, des conseils d'administration des 4 mai 2001, 8 novembre 2002, 11 avril 2003, 23 avril 2004, 28 avril 2009, 27 avril 2010, 13 mai 2014, 12 mai 2015, 17 mai 2016, 17 juin 2020, 23 mai 2023 et **20 mai 2026** sont résumées ci-après :

## I. PRINCIPE

Chaque entreprise détermine les règles qui, dans le respect des dispositions du présent chapitre, mais compte tenu des ses caractéristiques propres, président aux évaluations dans l'inventaire prévu à l'article 7, alinéa 1er, de la loi et, notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Ces règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'entreprise et actées dans le livre prévu à l'article 7, alinéa 3, de la loi.

Elles sont résumées dans l'annexe ; ce résumé doit conformément à l'article 3, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

## ACTIF

### II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

S'ils ne sont pas pris en charge par le Compte de Résultats de l'exercice, les frais d'étude et de recherche sont portés sous cette rubrique.

Ces actifs sont amortis comme suit :

- Logiciels applicatifs liés à la réalisation de la nouvelle plate-forme informatique : 5 ans
- Autres : 3 ans

### III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La durée d'amortissement est limitée à une durée d'amortissement normale, soit :

- bâtiment à usage exclusif de bureaux : 30 ans. Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 27 avril 2010

- autres bâtiments : 20 ans. Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 27 avril 2010
- investissements photovoltaïques : 20 ans.
- rafraîchissement de locaux (ce point a été rajouté par le conseil d'administration du 23 mai 2023) : entre 5 et 10 ans
- mobiliers : 10 ans
- matériel courant : 5 ans
- matériel informatique (décision du conseil d'administration du 12 mai 2015) :
  - Aménagement de la salle machine : 10 ans
  - Migration vers nouveaux serveurs, remplacement de la pointeuse, logiciels applicatifs et sécurisation informatique : 5 ans
  - Dans le cadre du projet SPINNOVE : mise en place de processus, d'outils informatiques et de reporting : 10 ans. (ce point a été rajouté par le conseil d'administration du 23 mai 2023)
  - Autres : 3 ans

Lorsque des investissements sont réalisés dans le cadre d'un contrat ou d'une convention assortie d'un droit personnel (location, sous-location) ou réel (emphytéose, droit de superficie) et qu'ils ne peuvent être récupérés au terme de celui-ci, l'amortissement de ces investissements se réalise sur la durée de vie résiduelle de ce droit. Cette règle a été ajoutée par le conseil d'administration du 27 avril 2010.

Lorsqu'un immobilisé fait l'objet d'une concession d'un droit réel (emphytéose, droit de superficie), et que l'opération ne répond pas aux critères de leasing financier, l'investissement est amorti sur la durée du droit concédé. Cette règle a été ajoutée par le conseil d'administration du 12 mai 2015.

L'activation de terrains acquis pour être commercialisés via des emphytéoses se fait pour les parcs d'activités économiques d'intérêt supra-communal, soit des parcs spécialisés ou bien localisés sur des axes de communication majeurs, ainsi que pour des parcs aménagés sur d'anciennes friches industrielles requalifiées. Par-contre les parcs de nature locale resteront en stocks, même si une formule de commercialisation peut s'envisager de manière optionnelle.

Lorsque les terrains sont commercialisés en emphytéose, une réduction de valeur à 100% est appliquée sur la valeur inscrite pour ceux-ci en immobilisés. La valeur inscrite en subsides y correspondant est en parallèle prise en résultats à 100%. Annuellement, en proportion de la durée de l'emphytéose, une reprise de réduction de valeur est effectuée jusqu'à reconstituer au terme de celle-ci la valeur initiale du coût de revient (valeur en immobilisés déduction faite des subsides y correspondant).

Les montants repris dans le compte 26500002 Val Benoît NA correspondent à la valeur des surfaces casco du bâtiment Génie Civil sur le site du Val Benoît. La commercialisation de celles-ci est prévue différenciée, ceci en fonction de la situation du marché mais une priorité donnée à l'intégration au centre de service existant.

Pour l'année pendant laquelle l'immobilisation incorporelle ou corporelle a été acquise ou constituée:

- la première annuité d'amortissement portant sur des immobilisations acquises ou constituées pendant l'exercice comptable n'est prise en considération à titre de frais professionnels qu'en proportion de la partie de l'exercice comptable au cours duquel les immobilisations sont acquises ou constituées;

- le montant global des frais accessoires au prix d'achat est amorti de la même manière que le montant en principal de la valeur d'investissement de revient des immobilisations concernées.
- Les éléments qui sont investis distinctement du principal ou postérieurement à celui-ci ont une durée d'amortissement correspondant à leur nature spécifique

Lorsqu'un immobilisé fait l'objet d'un financement identifiable, la charge d'intérêts dits intercalaires car relatifs aux capitaux empruntés pour les financer avant mise en exploitation effective de l'immobilisé sera portée à l'actif et amortie de la même manière que l'immobilisé auquel elle se rapporte. Cette règle sera d'application pour une période normale de réalisation du projet. Les intérêts correspondant aux périodes relatives soit à des retards significatifs et anormaux, soit au laps de temps conséquent entre la fin de la réalisation et la mise en exploitation effective ne seront pas activés.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le petit matériel, le petit outillage, et les fournitures de bureau ne seront immobilisés que si leur valeur hors TVA est de minimum 1000 EUR, ceci en concordance avec la coordination de l'arrêté ministériel n°1 du 2 septembre 1980 suite notamment à la publication de l'arrêté ministériel daté du 4 décembre 2013 (Moniteur Belge du 9 décembre 2013).

#### IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont opérées en cas de moins-value durable ou définitive.

#### V. CREANCES A PLUS D'UN AN - VII. CREANCE A UN AN AU PLUS

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeur sont enregistrées comme suit :

1. Pour les **locataires de bâtiments** :
  - a. Dès le prononcé d'une faillite, la créance concernée devra être assortie d'une réduction de valeur à 100%
  - b. Pour les créances dont l'ancienneté est de 6 mois au moment de l'établissement des comptes annuels, une réduction de valeur de 50% sera portée en compte. Pour les créances dont l'ancienneté est d'un an au moment de l'établissement des comptes annuels, une réduction de 100% sera portée en compte. Cette disposition ne s'applique pas en cas de plan d'apurement convenu avec le créancier
2. **Dans les autres situations**, les décisions de réduction de valeur seront analysées au cas par cas

Les créances à un an au plus comprennent les inscriptions envers les pouvoirs publics et autres intervenants tenu compte de l'avancement des travaux en respect des conventions qui les lient à la SPI.

Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 23 mai 2023.

#### VIII. PLACEMENT DE TRESORERIE - IX. VALEURS DISPONIBLES

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeur sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

## VI. STOCKS

L'évaluation des stocks est effectuée suivant les directives du Ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire la valeur d'acquisition sous défalcation des subsides et interventions conformément aux directives, les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings.

**Les frais de personnel directement attribuables à la réalisation de projets spécifiques sont intégrés dans le prix de revient des terrains concernés lorsqu'ils peuvent être identifiés de manière fiable.**

**Ces frais sont valorisés sur base du coût salarial horaire réel des membres du personnel concernés, incluant les rémunérations et charges patronales, multiplié par le nombre d'heures effectivement consacrées au projet. Le temps de travail est mesuré de manière individualisée au moyen d'un système d'encodage des prestations.**

**Les frais de personnel ne présentant pas de lien direct avec un projet spécifique sont comptabilisés en charge de l'exercice.**

**Ce point a été ajouté par le conseil d'administration de 20 mai 2026**

Des réductions de valeur sont appliquées conformément aux articles 3 :47 et 3 :48 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations.

## PASSIF

### VI. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont inscrits conformément aux prescrits des conventions qui lient la SPI aux pouvoirs subsidants ou aux partenaires intervenants.

Les inscriptions se réalisent suivant le principe du « matching principle » tenu compte de l'avancement des travaux conventionnellement convenus dans ces conventions.

Ces inscriptions correspondent en immobilisations notamment à des bâtiments et à des terrains ZAE destinés à la vente en emphytéose.

### VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la fin de chaque exercice, les provisions à constituer pour couvrir tous les risques et charges prévus sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

### VIII. DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur d'origine. Sont mis à charge du résultat de l'exercice les rémunérations, allocations et autres avantages sociaux qui sont attribués au cours d'un exercice ultérieur en raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs.

Les dettes à un an au plus comprennent les inscriptions de rétrocession convenues avec les concessionnaires, celles-ci tenant compte de l'avancement des travaux.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Justification juridique de la position adoptée par l'organe de gestion de SPI concernant la non-inscription d'impôts différés relatifs aux subsides en capital.

L'examen de la situation de SPI, effectué en continuité comptable depuis son assujettissement à l'impôt des sociétés, révèle qu'en raison notamment de la déductibilité des pertes reportées qui lui est acquise, l'imposition effective de certains subsides apparaît, à la clôture du bilan, comme une simple éventualité eu égard à l'importance du montant de ces pertes. A ce jour, l'appréciation de la comptabilisation éventuelle d'impôts différés (suivant les articles 3 :28 et 3 :29 AR/CSA) a toujours conduit l'organe de gestion de SPI à considérer comme une possibilité mais non comme une probabilité, eu égard aux données révélées par l'expérience antérieure, que le patrimoine de SPI puisse être grevé de charges fiscales afférentes aux subsides recueillis.

Indications concernant certains litiges

Le décret du 11 mars 2004 relatif aux structures d'accueil des activités économiques comporte des mesures spécifiques en matière d'expropriation. L'article 2 du décret précise qu'afin de promouvoir le développement économique et social, objet qui constitue la mission de service public générale de SPI, les intercommunales peuvent procéder à l'expropriation « des immeubles nécessaires à l'aménagement des espaces destinés à accueillir des activités économiques, à favoriser leur implantation ou à permettre l'extension d'activités existantes ».

Dans le cadre de ces opérations, le résultat de recours en défaveur de SPI peut avoir un impact sur le coût de revient du parc d'activités économiques concerné.

Actuellement, divers litiges avec des entrepreneurs sont également en cours, soit en situation de précontentieux ou de procédure judiciaire. Des montants n'ont pas été provisionnés concernant ces litiges, soit parce qu'aucun impact n'est prévisible, soit parce que les montants éventuels sont indéterminés.

Des procédures de recouvrements de créances relatives à des locataires sont également en cours.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



## **SPI Intercommunale SC**

### **Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2026**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de l'intercommunale au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

## I. EXPOSÉ DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION BILANTAIRE

COMPTE DE RESULTAT		2025	2024
<b>I.</b>	<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>51.239.381</b>	<b>47.836.034</b>
	A. Chiffre d'affaires	20.760.649	27.040.503
	B. Variation de stocks	139.131	-1.100.767
	C. Production immobilisée	4.692.816	2.208.964
	D. Autres produits d'exploitation	25.582.793	19.646.278
	E. Produits d'exploitation non récurrents	63.992	41.056
<b>II.</b>	<b>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>54.150.476</b>	<b>50.308.991</b>
	A. Approvisionnements et marchandises	26.444.652	21.565.892
	B. Services et biens divers	2.415.568	3.257.780
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions	12.530.270	12.199.685
	D. Amort. et RDV s/frais d'établis., immob incor. et cor.	10.389.080	10.798.640
	E. RDV s/stocks et créances commerciales	-263.313	69.487
	F. Provisions pour risques et charges	0	-5.000
	G. Autres charges d'exploitation	2.627.204	2.415.703
	H. Charges d'exploitation non récurrentes	7.015	6.804
<b>III.</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2.911.095</b>	<b>-2.472.957</b>
	Produits financiers	5.999.587	5.658.636
	Charges financières	3.330.149	3.215.780
<b>IV.</b>	<b>RESULTAT EXERCICE AVANT IMPOTS</b>	<b>-241.657</b>	<b>-30.101</b>
	Prélèvements impôts différés	57.524	57.524
	Impôts sur le résultat	105.575	103.942
<b>V.</b>	<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>-289.708</b>	<b>-76.519</b>
	Prélèvements sur réserves immunisées	172.573	172.573
<b>VI.</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER</b>	<b>-117.135</b>	<b>96.054</b>

### A. Chiffre d'affaires, production immobilisée et produits d'exploitation

Les locations, redevances de bâtiments et de salles de réunion : 4.220.315 EUR en 2025 contre 4.219.138 EUR en 2024. A fin 2025, 65.874 m<sup>2</sup> d'espaces de bâtiments (tous types confondus) étaient à disposition des entreprises ce qui représente une augmentation de près de 21 % par rapport à fin 2024. Ce programme de construction de bâtiments a fait l'objet d'une subsidiation dans le cadre du Plan « Inondations » de la Région Wallonne. Ceux-ci seront disponibles dès 2026.

Les revenus générés par les ventes ou droits d'emphytéose de terrains et autres produits dans les parcs d'activités économiques s'élèvent à 8.192.243,41 EUR contre 9.659.837 EUR en 2024; pour 2025, les ventes représentent 4.446.600,49 EUR et les droits d'emphytéose et redevances 3.745.642,92 EUR.

Les prestations de services du personnel SPI quelle que soit leur qualification comptable (chiffre d'affaires, production immobilisée, subsides de personnel) atteignent en 2025 un montant de 3.081 811 EUR

Elles se déclinent au travers des projets d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les pouvoirs locaux, des accords de coopération avec la Wallonie pour le projet de reconstruction des berges et « Production de diagnostics territoriaux pour les Communes de langue française de la Région Wallonne » , de prestations de copropriétés, de la réaffectation du bâtiment Centrale Thermo Electricque pour la Cité des Métiers/ULiège/Forem, des prestations administratives ou encore de projets subsidiés tels que Smart Référent

En 2024, les prestations de services pour le même périmètre d'activités s'établissaient à 3.318 464 EUR. Cette différence s'explique par un subside exceptionnel en 2024 dans le cadre de reconstruction d'immobiliers suite aux inondations et la non-couverture de l'ensemble des prestations liées aux diagnostics territoriaux conformément à la convention qui liait les agences de développement territoriales et la Wallonie.

En conformité avec l'article 21 des statuts, la Province de Liège a versé un montant de cotisations de 1 678.557 EUR contre 1.628.656 EUR en 2024 Les Communes se sont acquittées de cotisations d'un montant de 1.678.557 EUR contre 1.628 656 EUR l'année antérieure.

Des refacturations de charges locatives sont enregistrées pour 1 571.055 EUR en 2025 contre 1 364.633 EUR en 2024.

## **B. Résultat et commentaires par rapport au budget**

La perte de l'exercice avant impôts est de 241 657 EUR

Après impôts sur le résultat de -105.575 EUR et prélèvement en réserves et impôts différés de 230 097 EUR, l'exercice se clôture par une perte à affecter de 117.135 EUR. Il est proposé de l'affecter au résultat reporté.

	2025	2024	2023
Résultat de l'exercice avant impôts	-241.657	-30 100	-1.666 573
Résultat de l'exercice	-117.135	96.056	-1.478 497

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice précédent de 11 127.910 EUR, le total du résultat à affecter s'élève à 11.010.775 EUR.

Le budget 2025 validé par le Conseil d'Administration présentait un bénéfice de 88 612 EUR. Les principales variations entre ce budget et le résultat de l'exercice avant impôts sont influencés par les éléments suivants :

- les ventes et conventions d'emphytéose de terrains (hors ventes pour compte de tiers) se montent respectivement à 6 83 ha et 7 27 ha pour un total de 14.10 ha, à comparer au budget de 18.54 ha. En valeur, les recettes générées par les ventes, locations et emphytéoses de terrains sont inférieures de plus de 4 044 476 EUR

- La marge brute est de 5.167 684 EUR, cependant le pourcentage de marge brute sur ventes est proche du budget puisqu'elle atteint 62,1% contre 63,7%. Cette marge importante dégagée lors de la commercialisation doit être nuancée par rapport à la rentabilité réelle des parcs d'activités économiques sur l'ensemble de leur durée de mise en œuvre et de gestion post-commercialisation. En effet, SPI supporte tous les coûts de personnel ante et post commercialisation, de même que les coûts de financement ou encore les coûts liés au rachat, litiges divers, ... A partir de l'exercice 2025, SPI modifie ses règles d'évaluation pour intégrer une partie du coût du personnel dans les prix de revient de ses parcs et sur le long terme faire évoluer ceux-ci vers une image plus fidèle de leurs coûts d'aménagements.
- Les revenus des locations et redevances de bâtiments sont en diminution de 197.180 EUR par rapport à la situation projetée, ceci est simplement dû à la mise en commercialisation un peu plus tardive des nouveaux bâtiments relais dont la construction a pris globalement un peu plus de temps qu'escompté ;
- Les prestations de services telles que décrites au point A atteignent 87% du budget pour les raisons évoquées supra ;
- Les frais d'acquisitions ou coûts de travaux non incorporés aux stocks se chiffrent à un peu plus de 6.000.000 EUR et sont pour la plupart des frais supportés dans le cadre du projet « Berges » et pris en charge par la Wallonie (6 183.393 EUR) ;
- Globalement, une économie de 1 301.848 EUR peut être constatée sur les frais généraux et de personnel (958 579 EUR, pour ces seuls frais) budgétés. Au niveau des frais de personnel, il s'agit principalement d'engagements budgétés non mis en œuvre ;
- Enfin, les autres charges d'exploitation reprenant les coûts de fonctionnement des bâtiments mis à disposition accusent une augmentation de plus de 111 739 EUR dont une partie (59.789 EUR) a pu être rechargée aux entreprises. Ces augmentations sont essentiellement liées aux coûts énergétiques des centres de service et espaces entreprises par rapport aux chiffres connus lors de l'élaboration budgétaire.

### **C. Capital et réserves**

Au 31 décembre 2025, les apports hors capital s'établissent à 43.860 500 EUR, contre 42.181.900 en 2024

Les réserves totalisent 27 895.464 EUR au 31 décembre 2025 contre 28.068 037 EUR au 31 décembre 2024.

La société dispose de fonds propres pour une valeur de 221.420.326 EUR soit 45,66 % du total du bilan contre 55,71 % à la fin de l'année précédente. Sans tenir compte des dettes SOWAFINAL qui sont prises en charge par la Région Wallonne, le ratio de solvabilité s'établit à 54,70 %

La diminution du pourcentage de 2024 à 2025 est principalement due aux avances reçues de la région wallonne dans le cadre des accords de coopération pour la reconstruction des berges du bassin de la Vesdre (65 Mios EUR) et la contractualisation d'un emprunt de 25 Mios en décembre pour couvrir la mise en œuvre du PST 2026-2028

## D. Bilan

Le total du bilan s'élève à 484.938.772 EUR au 31 décembre 2025 contre 370.593.893 EUR pour l'exercice précédent.

ACTIF		31-12-25	31-12-24
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>226.399.229</b>	<b>201.268.370</b>
I.	Frais établissement	-	-
II.	Immobilisations incorporelles	1.959.465	2.160.890
III.	Immobilisations corporelles	212.464.555	187.043.796
	A. Terrains et constructions	3.039.987	3.399.948
	B. Installations, machines et outillage	0,00	0,00
	C. Mobilier et matériel roulant	287.626,00	185.511
	D. Location-financement & droits similaires	0	0
	E. Autres immobilisations corporelles	199.444.057	162.486.138
	F. Immobilisations en cours et acomptes versés	9.692.885	20.972.199
IV.	Immobilisations financières	11.975.209	12.063.684
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>258.539.542</b>	<b>169.325.523</b>
V.	Créances à plus d'un an	75.395.673	81.844.343
VI.	Stocks	35.504.698	34.981.407
VII.	Créances à un an au plus	38.404.205	24.919.548
VIII.	Placements de trésorerie	65.385.612	9.086.281
IX.	Valeurs disponibles	40.637.307	15.165.162
X.	Comptes de régularisation	3.212.047	3.328.782
<b>ACTIF TOTAL</b>		<b>484.938.771</b>	<b>370.593.893</b>

PASSIF		31-12-25	31-12-24
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>221.420.326</b>	<b>206.449.517</b>
II.	Apports	43.860.500	42.181.900
III.	Plus-values de réévaluation	-	-
IV.	Réserves	27.895.464	28.068.037
V.	Résultat reporté	11.010.775	11.127.910
VI.	Subsides en capital	138.653.587	125.071.670
<b>PROVISIONS &amp; IMPOTS DIFFERES</b>		<b>1.205.191</b>	<b>1.262.715</b>
VII.	A. Provisions pour risques & charges	1.205.191	1.262.715
	B. Impôts différés	-	-
<b>DETTES</b>		<b>262.313.254</b>	<b>162.881.661</b>
VIII.	Dettes à plus d'un an	127.910.872	114.123.705
	A. Dettes financières	125.402.069	111.636.797
	B. Dettes commerciales	-	-
	C. Acomptes reçus sur commandes	-	-
	D. Autres dettes	2.508.803	2.486.908
IX.	Dettes à un an au plus	131.044.105	44.130.424
	A. Dettes échéant dans l'année	16.043.962,00	15.091.695
	B. Dettes financières	-	-
	C. Dettes commerciales	3.056.975	3.661.061
	D. Acomptes reçus sur commandes	5.021.604	4.637.047
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.318.515	2.400.859
	1. Impôts	713.342	821.944
	2. Rémunérations et charges sociales	1.605.173	1.578.915
	F. Autres dettes	104.603.050	18.339.762
X.	Comptes de régularisation	3.358.277	4.627.532
<b>PASSIF TOTAL</b>		<b>484.938.771</b>	<b>370.593.893</b>

## E. Structure de l'organisation

L'actionnariat de la SPI est composé pour 93,55 % de capitaux souscrits par la Province de Liège, pour 6,21 % par l'ensemble des communes de la province de Liège et pour 0,24 % par d'autres institutions publiques.

## F. Plan financier pluriannuel et lignes de développement

Le 31 janvier 2023, l'Assemblée générale ordinaire approuvait le plan stratégique pour les années 2023 à 2025.

Le Plan stratégique Spi pour 2023-2025 a été construit sur une situation économique, environnementale et sociale ultra-impactée par des enjeux

énergétiques et climatiques démultipliés. Une nécessaire adaptation en découle à tous niveaux, et dans le cas de Spi, dans son rôle d'Agence de développement territorial.

Les associés de Spi ont défini une trajectoire de transition territoriale. Elle est vue comme la mise en œuvre de stratégies et projets qui intègrent de façon équilibrée des critères économiques, environnementaux et sociaux.

Cette transition intègre aussi les défis énergétique et circulaire, tout en veillant à garantir une attractivité territoriale et à proposer des projets porteurs de valeur ajoutée et de croissance pour ce territoire.

Le Plan Stratégique présenté prend en compte les enjeux cités précédemment. Spi en retient le besoin de :

- concrétiser tous les projets de développement immobilier et foncier nécessaires au développement territorial, mais aussi les projets d'intelligence territoriale, notamment dans le cadre de la reconstruction post-inondations ;
- préparer la réponse aux enjeux pour le futur.

De ce plan stratégique, découlent les budgets suivants représentant le résultat projeté de l'année concernée.

	2023	2024	2025
<b>BUDGETS validés par AG en 2023</b>	<b>-2.598.605</b>	<b>-1.244.881</b>	<b>4.210.843</b>
<b>BUDGETS REVISES*</b>		<b>333.190</b>	<b>88.612</b>
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>-1.478.497</b>	<b>96.056</b>	<b>-117.135</b>

\*Au-delà de l'exercice budgétaire triennal du plan stratégique, les services SPI élaborent un budget annuel révisé et validé par le Conseil d'Administration au début de chaque exercice.

Pour l'année 2025, les interventions des Communes et de la Province de Liège sont conformes aux paragraphes suivants de l'article 21 des statuts soit :

*« Le Conseil d'Administration fixe chaque année, au plus tard dans le mois d'octobre précédant l'exercice, le montant de la cotisation exigée des communes membres et de la Province à titre de contribution aux frais de fonctionnement de la société. L'absence de décision entraîne d'office l'application du taux en vigueur durant l'exercice précédent. La quote-part de chaque commune est déterminée sur base du nombre d'habitants au trente et un décembre de l'année qui précède l'exercice auquel la cotisation se rapporte.*

*En aucun cas, la cotisation des communes ne peut dépasser NONANTE SEPT CENTS (0,97 euros) par habitant, montant à indexer sur base de l'index des prix de détail publié par le SPF Economie, PME, Classes Moyennes pour le mois d'août deux mille six*

*Les communes membres inscrivent chaque année à leur budget le montant fixé par le Conseil d'Administration.*

*La cotisation de la Province est au moins équivalente à celle des Communes. En, outre, chaque année, la Province participera à l'augmentation du capital pour un montant au moins égal à sa cotisation. « Toutefois, l'augmentation annuelle des parts B sera ramenée exceptionnellement à zéro euro pour les années 2023 et 2024 Le cas échéant, la Province peut anticiper cette obligation en souscrivant d'avance les augmentations du capital dues pour les années suivantes ; dans ce cas, les montants seront calculés sur la base des circonstances prévalant durant l'année de l'anticipation. »*

La Province a en outre émis le souhait que les statuts soient modifiés en juin 2026 par décision d'une Assemblée générale extraordinaire afin que l'augmentation annuelle des parts B soit également ramenée à 0 pour les années 2025 et 2026

## **G. Organigramme fonctionnel**

Voir annexe

## **H. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

Conformément à l'article 3.6 du Code des sociétés et Associations, le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation des risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Selon cette évaluation, il n'existe pas d'incertitudes ou risques particuliers mis à part les risques inhérents directement à son activité. Les principes de prudence ont été appliqués et les provisions nécessaires à assurer une image fidèle ont été comptabilisées à fin 2025.

SPI sera particulièrement attentive dans les prochains mois aux orientations et décisions qui seront prise par la Wallonie dans le cadre du redéploiement économique et industriel de son territoire et de sa Vision stratégique ZAE 2050 qui auront des impacts sur la mise en œuvre des PAE et leur financement. SPI a anticipé ses évolutions, en inscrivant dans son PST 2026-2028 un axe visant à affirmer son rôle majeur du développement de la métropole provinciale liégeoise en activant des partenariats utiles au développement du territoire de la province de Liège. Par ailleurs, SPI est actuellement tributaire du manque d'approvisionnement énergétique dans certains parcs aujourd'hui disponibles à la commercialisation. En collaboration avec les GRD, des pistes de solutions sont à l'étude pour permettre l'implantation de ces entreprises dans les meilleurs délais.

## **II. DONNÉES IMPORTANTES SURVENUES APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Néant

## **III. INDICATION DES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ**

La fusion des deux intercommunales SPI et ECETIA, en une seule intercommunale, a été enclenchée, conformément à l'accord provincial du 11 novembre 2024, par la signature d'un accord de coopération entre les deux parties le 29 août 2025.

La mise en œuvre de cette fusion est en cours avec une première échéance devant déboucher à la conclusion d'un protocole de fusion validé par les Conseils d'Administration des deux structures en juin 2026 et une fusion juridique et fiscale lors des Assemblées générales de juin 2027

#### **IV. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Néant

#### **V. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE SOCIÉTÉ**

Sans objet

#### **VI. INDICATIONS EN CAS DE PERTE REPORTÉE OU DE PERTES DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS**

Article 3.6, § 1er, 6° CSA précise que :

« Le rapport de gestion visé à l'article 3:5 comporte :

(. )

6° au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité ;

(...) »

SPI constate deux années de pertes de l'exercice successives. Ces pertes sont justifiées notamment et principalement par la commercialisation décalée de nouveaux paires d'activités économiques. Néanmoins, SPI continue à reporter un bénéfice conséquent puisque les pertes successives n'ont que très peu entamé le bénéfice reporté qui s'élève encore à plus de 11 millions EUR. Les fonds propres sont de plus de 221 millions EUR par rapport à des apports de 48.860.500 EUR et un pied de bilan de près de 485 millions EUR. Il n'y a par ailleurs aucun problème de liquidités ni de solvabilité.

La continuité est proposée car le bilan est, et reste solide, et que les perspectives budgétaires de résultats basées validés par l'Assemblée générale en décembre 2025 à l'occasion du PST 2026-2028 tendent vers un bénéfice.

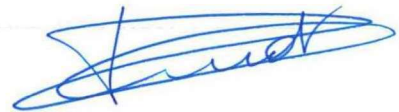
#### **VII. AUTRES INFORMATIONS QUI DOIVENT ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Néant

## VIII. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

SPI a contracté deux instruments dérivés de couverture sur taux d'intérêt variable. Ces instruments sont destinés à couvrir le risque de volatilité du taux variable sur les emprunts correspondants. Ces informations sont reprises dans l'annexe C-app 6.17 du BNB.

Liège, le 20 mai 2026.



Fabian CULOT,  
Président

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	81,9	33,3	48,6
Temps partiel	1002	32,3	7,1	25,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	105,2	38,2	67

**Nombre d'heures effectivement prestées**

Temps plein	1011	165.037	68.752	96.285
Temps partiel	1012	45.277	9.192	36.085
Total	1013	210.314	77.944	132.370

**Frais de personnel**

Temps plein	1021	9.414.842	4.047.922	5.366.920
Temps partiel	1022	3.115.428	597.068	2.518.360
Total	1023	12.530.270	4.644.990	7.885.280

**Montant des avantages accordés en sus du salaire**

	1033	0	0	0
--	------	---	---	---

**Au cours de l'exercice précédent**

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	105	38	67
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	197.299	70.198	127.101
Frais de personnel	1023	12.199.685	4.484.541	7.715.144
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	76	32	99,2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	76	32	99,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	30	7	35
de niveau primaire	1200	30	7	35
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	46	25	64,2
de niveau primaire	1210	46	25	64,2
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	76	32	99,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	3.998	
Frais pour la société	152	239.487	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7		7
210	5		5
211	2		2
212			
213			

## SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

## Par motif de fin de contrat

Pension  
 Chômage avec complément d'entreprise  
 Licenciement  
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	12	1	12,6
310	5	1	5,6
311	7	0	7
312			
313			
340	2	0	2
341			
342	1	0	1
343	9	1	9,6
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	27	5811	43
5802	432	5812	647
5803	21.533	5813	44.269
58031	21.533	58131	44.269
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

## Rapport de rémunération 2025 – SPI

Ce rapport de rémunération a été rédigé conformément à l'art.3 :12 du Code des sociétés et des associations

*Informations relatives aux mandats et à la rémunération*

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Rémunération brute annuelle totale</b>
HAUTPHENNE Eric jusqu'au 30/06/2025	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	18.069,68
CULOT Fabian depuis le 30/06/2025	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	18.289,57
FIRQUET Katty jusqu'au 30/06/2025	Vice-Présidente Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	13.552,28
LOMBA Eric depuis le 30/06/2025	Vice-Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	11.822,57
ALLELYN Bernard jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	3.098,68
BAGUETTE Christian depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.164,67
BATAILLE Thierry depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.157,78
BENVEGNA Grégory jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.076,65

BONAVENTURE Chanelle depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	577,19
CALLUT Eric jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	602,87
CELIK Duygu depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	3.221,43
CHANSON Julie jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.164,65
DELCOURT René	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.413,83
DESIRONT Pascale jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.221,55
DEMOULIN Christophe depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	3.449,07
ERNST Serge	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.948,87
FIRQUET KATTY	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	795,87
FORET Gilles jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	0
GAILLARD Sandrina jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.180,15

GANSER Romain jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	3.541,64
GELDOF Julie jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.090,46
GILLARD Luc jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	1.836,23
GUCKEL Irwin	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.193,03
JEROME Eric depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	3.025,98
KLENKENBERG Claude	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité d'Audit	1.586,54
MAGNERY Marc jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	808,78
MOYSE Vincent depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	795,87
NIESSEN Donovan depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.211,25
RIGOT Hervé depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	860,59

STASSART Isabelle depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.119,82	
TINTNER Valérie depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.095,66	
ULRICI Mathieu jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	857,90	
ZWARTBOL Linda depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	673,82	
	<b>Total général</b>	<b>105.504,93</b>	

**AUTRES DOCUMENTS**

(à spécifier par la société)

**Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges pour l'année 2025**

<b><u>NOM SOCIETE</u></b>	<b><u>MODE DE PASSATION DES MARCHES</u></b>
<b>ABCIS TRAVAUX</b>	Adjudication ouverte
<b>AM R9 STUDIO - LIGNES - ILO STUDIO</b>	Adjudication ouverte
<b>ARCADIS BELGIUM SA</b>	Procédure négociée avec publication
<b>BELGO FACILITY SERVICES</b>	Adjudication ouverte
<b>BODARWE SA</b>	Adjudication ouverte
<b>BUSINESS IMMOBILIER SAFETY SERVICES COSEP, SWECO BELGIUM</b>	Adjudication ouverte
<b>CORMAN-HALLEUX SPRL</b>	Procédure négociée avec publication
<b>COURANT D'AIR</b>	Procédure négociée avec publication
<b>EECOCUR SA</b>	Adjudication ouverte
<b>ELOY TRAVAUX</b>	Adjudication ouverte
<b>EQUANS SERVICES</b>	Adjudication ouverte
<b>GESTANET</b>	Adjudication ouverte
<b>JML LACASSE MONFORT</b>	Adjudication ouverte
<b>KS SEPI SA</b>	Procédure négociée sans publication
<b>LEIDGENS SRL</b>	Adjudication ouverte
<b>NELLES FRÈRES</b>	Adjudication ouverte
<b>SM NELLES – AERTSSEN INFRA NV - AERTSSEN INFRA SUD SA</b>	Adjudication ouverte
<b>RSK BENELUX ASSISTANCE et GESTION ENVIRONNEMENTALE GEOLYS</b>	Adjudication ouverte
<b>SWECO BELGIUM</b>	Procédure négociée sans publication
<b>VIRAGE</b>	Adjudication ouverte

## Résultats 2025-Secteur Assainissement

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	48,00	
64300000	Prestations refacturées aux secteurs	9.958,22	
70210000	Prestations de services		6.624,87
70990000	Travaux pour compte de tiers		48,00
74010000	Contribution SPI		3.333,35
	<b>TOTAL</b>	<b>10.006,22</b>	<b>10.006,22</b>

### Liste des projets repris sous secteur Assainissement

Beyne-Heusay - Alvi  
 Herstal - Clawennes  
 Verviers - City Station

Les résultats détaillés par projet sont disponibles au service comptabilité de la SPI.

## Résultats 2025-Secteur Communes

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	68.367,08	
61111000	Entretiens et frais divers	41 481,87	
61230100	Frais photocopies	169,99	
61321100	Honoraires experts	10.406,75	
61331000	Frais restaurant déduct 69%	384,20	
61331110	Voitures-remboursements km	7.663,83	
63400000	Réductions de valeur sur créances	2 770,90	
64300000	Prestations refacturées aux secteurs	820 432,23	
70210000	Prestations de services		550 445,64
70430000	Vente abonnement, data, RGPD		20.175,00
70990000	Travaux pour compte de tiers		68 367,08
74010000	Contribution SPI		319 953,92
74041000	Subsides non stock frais SPI	3264,69	
	<b>TOTAL</b>	<b>954.941,54</b>	<b>958.941,64</b>

### Liste des projets repris sous secteur Commune

Amay - école de Jehay	Liège - hall des Foires
Amay - nv bâtiment CPAS-Commune-Police	Liège - IGIL rénovation Palais Congrès
Aywaille - RGPD	Liège - IGIL station recharge
Baelen - hall sportif	Liège - Foncière liégeoise- Ateliers centraux Seraing
Bassenge - service travaux	Liège - palais des Congrès
Beyne-Heusay - SDC	Liège - palais des Congrès incendie
Braives - RGPD	Liège - parking + abords Palais des Congrès
Braives - CPAS RGPD	Liège - Sorasi - projets divers
Burdinale - ferme Grosse Tour	Lontzen - école Herbesthal
Chaufontaine - échevinat des travaux	Lontzen - Walhorn - extension école
Dison - résidence services	Malmedy - crèche
ECETIA - Seraing piste Indoor Athletisme	Oupeye - zone de police Basse-Meuse
Esneux - motorhome	OWOB Kelmis rénovation énergie logements sociaux
Eupen - bâtiment administratif Fam	OWOB Astenet
Eupen - crèche	OWOB Cité Belle-Vue
Eupen - école Kettens	OWOB divers
Eupen - CPAS	OWOB Pappelweg
Ferrières - école	OWOB Saint Vith - Société logement
Fexhe-le-Haut-Clocher	Pepinster - inondations
Geer - complexe sportif	Plombières - MTTM
Héron - hall des travaux	Raeren - école Lichtenbusch et Raeren
Herve - CPAS MRS	Stavelot - centre culturel
Herve - revitalisation urbaine	Trooz - inondations
Huy - création Cité Administrative	Thimister - RGPD
Huy - crèche extension	Verviers - habitations rue Crapaurue
Liège - complexe TONNE - Site LEMAN	Verviers - rénovation, démolition 20 bâtiments
Liège - corridor Vélo	Verviers - inondations
Liège - école Charlemagne - Extension bâtiment	Visé - RGPD

Les résultats détaillés par projet sont disponibles au service comptabilité de la SPI.

**DIRECTION GENERALE**

DIRECTRICE GÉNÉRALE a.i. : CATHERINE COLLETTE

Conseiller à la Direction générale : Damien ARNOULD  
 Responsable Marketing Stratégique : Frédérique HOPPELER  
 Gestionnaire administrative : Denise CHABOT

**ORGANIGRAMME**  
 08/04/2026

**DIRECTION ORGANISATION : CATHERINE COLLETTE**  
 CHEF DE SERVICE RH : INGRID KUBELIC

Ressources Humaines  
 SIPPT : Anne DA COL  
 Gestionnaire Formations : Françoise MUSTY  
 Gestionnaire administrative RH: Virginie HONHON

Référent Transition & Circularité  
 Maryse DEGRAEN

Communication  
 Appui communication : Julie BUCHET  
 Gestionnaire Image : Christine VILLERS

Accueil et organisation  
 Gestionnaires administratives accueil et réception :  
 Natalia BARTODZIEJ - Gulsun KIZILTAS - Sabine TOUSSAINT

**DIRECTION FINANCES / JURIDIQUE : LAURENCE SIMON**

Finances  
 Contrôleur de gestion : Stéphane DEGUELDRE  
 Responsable financier : André ERNST  
 Responsable financier adjoint : Sonia COLABELLA  
 Contrôleur Qualité Comptable : Magali OOMS  
 Comptable : Corinne JURDAN  
 Secrétaire comptable : Loïc BROCHA

Juridique  
 Juristes :  
 Rachel CORREIA POTRICA  
 Manon GRIGNET  
 Philippe PARTOUNE (DPO)  
 Aurélie RENERS  
 Pierre RIPET  
 Bernard TIHON  
 Gestionnaires marchés publics : Anne DETHIER - Lisette MEUNIER

Instances  
 Gestionnaire Instances : Valérie GEELEN

Payroll  
 Responsable Payroll : Aurélie RENERS  
 Gestionnaire administrative : Christelle COLLINET

**POLE IMPLANTATIONS ET SERVICES**  
 DIRECTEUR ADJOINT : FABIENNE LOISEAU  
 CHEF DE SERVICE : CLAIRE DUMOULIN

Park Managers  
 Pauline ARCHAMBEAU  
 Olivier COPETTE  
 Isabelle KRUYTS  
 Xavier ORY  
 Magali RIFFON  
 Raphaëlle ROBERT  
 Laurence SLANGEN

Stock Manager  
 Nicolas GAMBETTE

Coordinateur de projets de services Bas Carbone  
 Thierry BODSON

Coordinateur de projets de services dans les PAE  
 Pascal CAVELIER

Chargé de mission observatoire foncier économique  
 Frédéric LENOIR

Coordinateur adjoint actes et service après-vente  
 Gisèle HANNECART

Gestionnaires archivage cartographie  
 Claude VANDEREYKEN  
 Anne SWAAB

Gestionnaires administratives  
 Audrey BOURGEOIS  
 Nancy KERFF  
 Nancy ORBAN  
 Aurélie WERNIMONT

**POLE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER**  
 DIRECTEUR ADJOINT : SOPHIE DE CLERCK  
 CHEF DE SERVICE : MONIQUE JADIN

Projets  
 Coordinateurs de projets  
 Julie BERGER  
 Anne-Laurence BISSCHOPS  
 Sylviane KECH  
 Julien LENTZ  
 Florence BREVERS  
 Christophe LECLERCO  
 Sophie COMBLIN  
 Virginie LEJUNE  
 Anne DA COL  
 Sophie OHMER  
 Valérie D'ORIO  
 Charlotte PIERSON  
 Anne DEHOUX  
 Bernard REUL  
 Julien GERMAY  
 Fanny SAGEHOMME  
 Lydia GUISSSET  
 Laurence SIMON  
 Sarah HALIN  
 Michel TILLMANN  
 Anouk HERBIET  
 Eric VIDAL  
 Jérémy HULS

Gestionnaires administratives  
 Noëlia ALVAREZ ALVAREZ  
 Melany HOTTON  
 Danuta KESCH  
 Séverine LEKEU  
 Anne MARTINI  
 Muriel STEIMETZ

**POLE ETUDES ET DATA**  
 DIRECTEUR ADJOINT : MARILENA CASSOTTI

Informatique  
 Chef de projet IT : Thierry MEESEN  
 Responsable parc Informatique, technique et helpdesk : Xavier LEMMENS  
 Architecte d'intégration : Simon MARTIN

Etudes  
 Analystes :  
 Benoît COLLET  
 Perrine DETHIER  
 Nathalie GYSELINX  
 Thomas LORQUET  
 Smart Référent : Fabienne ROBERTI  
 animateurs collectivités :  
 Pierre-Yves DEBLIQUY  
 Benjamin SERVAIS

Gestionnaire administrative  
 Carine WASTERLAIN

Data  
 Céline GOFFIN  
 Vincent MARINELLI  
 Cartographes intégrateur de données - géomètre :  
 Axelle BILLA  
 Alex SCOHER  
 Analyste adjointe : Françoise LAMBERT  
 Assistante administrative : Carine CLAESEN

**PATRIMOINE**  
 DIRECTEUR : NICOLE TASSIAUX

Responsables de patrimoine  
 Charline DUBOIS  
 Denis JOSSE  
 Lionel LEMAÎTRE

Gestionnaires techniques  
 Jérôme GERLAC  
 Christophe KEYEN  
 Michel NAPORA

Ouvrier du patrimoine  
 Nicolas LACROIX

Gestionnaires administratives  
 Shirley SCOYER  
 Sandrine LEMANS

## Rapport de rémunération 2025 – SPI

Ce rapport de rémunération a été rédigé conformément à l'art.3 :12 du Code des sociétés et des associations

*Informations relatives aux mandats et à la rémunération*

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Rémunération brute annuelle totale</b>
HAUTPHENNE Eric jusqu'au 30/06/2025	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	18.069,68
CULOT Fabian depuis le 30/06/2025	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	18.289,57
FIRQUET Katty jusqu'au 30/06/2025	Vice-Présidente Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	13.552,28
LOMBA Eric depuis le 30/06/2025	Vice-Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	11.822,57
ALLELYN Bernard jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	3.098,68
BAGUETTE Christian depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.164,67
BATAILLE Thierry depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.157,78
BENVEGNA Grégory jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.076,65

BONAVENTURE Chanelle depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	577,19
CALLUT Eric jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	602,87
CELIK Duygu depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	3.221,43
CHANSON Julie jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.164,65
DELCOURT René	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.413,83
DESIRONT Pascale jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.221,55
DEMOULIN Christophe depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	3.449,07
ERNST Serge	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.948,87
FIRQUET KATTY	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	795,87
FORET Gilles jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	0
GAILLARD Sandrina jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.180,15

GANSER Romain jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	3.541,64
GELDOF Julie jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.090,46
GILLARD Luc jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	1.836,23
GUCKEL Irwin	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.193,03
JEROME Eric depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	3.025,98
KLENKENBERG Claude	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité d'Audit	1.586,54
MAGNERY Marc jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	808,78
MOYSE Vincent depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	795,87
NIESSEN Donovan depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.211,25
RIGOT Hervé depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	860,59

STASSART Isabelle depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.119,82
TINTNER Valérie depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.095,66
ULRICI Mathieu jusqu'au 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	857,90
ZWARTBOL Linda depuis le 30/06/2025	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	673,82
	<b>Total général</b>	<b>105.504,93</b>

## RAPPORT DE REMUNERATION

### Informations générales relatives à l'institution

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0204.259.135
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	SPI
<b>Période de reporting</b>	2025

	Nombre de réunions
<b>Assemblée générale</b>	2
<b>Conseil d'administration</b>	8
<b>Bureau exécutif</b>	18
<b>Comité de rémunération</b>	2
<b>Comité d'Audit<sup>3</sup></b>	1
<b>Comité de secteur #1<sup>4</sup></b>	Néant
<b>Nombre de réunions du Comité de secteur #...</b>	Néant
...	x

<sup>3</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

<sup>4</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

## Membres du Conseil d'administration

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président (jusqu'au 30/06/2025)	HAUTPHENNE Eric	18.069,68	Indemnité annuelle payée mensuellement	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décisions de l'AGO du 17 décembre 2019	Néant	100% (séances Bureau Exécutif)  100% (séances Conseil d'Administration)
Président (depuis le 30/06/2025)	CULOT Fabian	18.289,57	Indemnité annuelle payée mensuellement	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décisions de l'AGO du 17 décembre 2019	Néant	88% (séances Bureau Exécutif)  100% (séances Conseil d'Administration)

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

Vice-présidente (jusqu'au 30/06/2025)	FIRQUET Katty	13.552,28	Indemnité annuelle payée mensuellement	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décisions de l'AGO 17 décembre 2019	Néant	100% (séances Bureau Exécutif)  100% (séances Conseil d'Administration)
Administrateur Membre du Bureau Exécutif (jusqu'au 30/06/2025)	ALLELYN Bernard	2.531,97	Remboursement frais de déplacement : 165,16  Jetons de présences :  4 jetons à € 260,09 = 1.040,36  5 jetons à € 265,29 = 1.326,45	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	90%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 30/06/2025)	ALLELYN Bernard	566,71	Remboursement frais de déplacement : 41,33  1 jeton à € 260,09 = 260,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	75%

			1 jeton à € 265,29 = 265,29			
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	BAGUETTE Christian	1.164,67	Remboursement frais de déplacement : 103,51  Jetons de présences :  4 jetons à € 265,29 = 1.061,16	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit (depuis le 30/06/2025)	BAGUETTE Christian	0	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	(Pas de séance)
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	BATAILLE Thierry	1.157,78	Remboursement frais de déplacement : 96,62  Jetons de présences :	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	100%

			4 jetons à € 265,29 = 1.061,16	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Comité d'Audit (depuis le 30/06/2025)	BATAILLE Thierry	0	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	(Pas de séance)
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 30/06/2025)	BENVEGNA Grégory	1.076,65	Remboursement frais de déplacement : 20,69  Jetons de présences :  1 jeton à € 260,09 = 260,09  3 jetons à € 265,29 = 795,87	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de rémunération	BENVEGNA Grégory	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	100%

(jusqu'au 30/06/2025)				Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	BONAVENTURE Chanelle	577,19	Remboursement frais de déplacement : 46,61  Jetons de présences :  2 jetons à € 265,29 = 530,58	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	50%
Administrateur Membre du Comité d'Audit (depuis le 30/06/2025)	BONAVENTURE Chanelle	0	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	(Pas de séance)
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 30/06/2025)	CALLUT Eric	602,87	Remboursement frais de déplacement : 77,49  Jetons de présences  1 jeton à € 260,09 = 260,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	50%

			1 jeton à € 265,29 = 265,29			
Administrateur Membre du Bureau Exécutif (depuis le 30/06/2025)	CELIK Duygu	2.146,46	Remboursement frais de déplacement : 24,14  Jetons de présences :  8 jetons à € 265,29 = 2.122,32	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	CELIK Duygu	1.074,97	Remboursement frais de déplacement : 13,81  Jetons de présences :  4 jetons à € 265,29 = 1.061,16	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	CHANSON Julie	1.164,65	Remboursement frais de déplacement : 108,69	Code de la démocratie	Néant	100%

(jusqu'au 30/06/2025)			Jetons de présences  1 jeton à € 260,09 = 260,09  3 jetons à € 265,29 = 795,87	locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	DELCOURT René	2.413,83	Remboursement frais de déplacement : 296,71  Jetons de présences  1 jeton à € 260,09 = 260,09  7 jetons à € 265,29 = 1.857,03	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit depuis le 30/06/2025	DELCOURT René	0	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	(Pas de séance)

Administrateur Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 30/06/2025)	DESIRONT Pascale	1.221,55	Remboursement frais de déplacement : 165,59  Jetons de présences :  1 jeton à € 260,09 = 260,09  3 jetons à € 265,29 = 795,87	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif (depuis le 30/06/2025)	DEMOULIN Christophe	2.291,29	Remboursement frais de déplacement : 168,97  Jetons de présences :  8 jetons à € 265,29 = 2.122,32	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	DEMOULIN Christophe	1.157,78	Remboursement frais de déplacement : 96,62  Jetons de présences :	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	100%

			4 jetons à € 265,29 = 1.061,16	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	ERNST Serge	1.948,87	Remboursement frais de déplacement : 97,04  Jetons de présences :  1 jeton à € 260,09 = 260,09 6 jetons à € 265,29 = 1.591,74	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	88%
Administrateur Membre du Comité d'Audit jusqu'au 30/06/2025	ERNST Serge	0 (Jeton versé pour le Conseil d' Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	FIRQUET Katty	795,87	Remboursement frais de déplacement : 0	Code de la démocratie	Néant	100%

(depuis le 30/06/2025)			Jetons de présences :  3 jetons à € 265,29 = 795,87	locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 30/06/2025)	FORET Gilles	0 (Mandat à titre gratuit)	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	75%
Administrateur Membre du Comité de rémunération (jusqu'au 30/06/2025)	FORET Gilles	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif (jusqu'au 30/06/2025)	GANSER Romain	2.647,53	Remboursement frais de déplacement : 275,52  Jetons de présences :	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	90%

			3 jetons à 260,09€ = 780,27  6 jetons à 265,29€ = 1.591,74	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 30/06/2025)	GANSER Romain	894,11	Remboursement frais de déplacement : 103,44  Jetons de présences :  1 jeton à 260,09€ = 260,09  2 jetons à 265,29€ = 530,58	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif (jusqu'au 30/06/2025)	GILLARD LUC	1.836,23	Remboursement frais de déplacement :0  Jetons de présences :  4 jetons à € 260,09 = 1.040,36	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	70%

			3 jetons à € 265,29 = 795,87	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 30/06/2025)	GILLARD LUC	0	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	0%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	GUCKEL Irwin	2.193,03	Remboursement frais de déplacement : 75,91  Jetons de présences :  1 jeton à 260,09€ = 260,09  7 jetons à 265,29€ = 1.857,03	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	GUCKEL Irwin	0		Code de la démocratie	Néant	(Pas de séance)

(depuis le 30/06/2025)				locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Bureau Exécutif (depuis le 30/06/2025)	JEROME Eric	1.921,69	Remboursement frais de déplacement : 64,66  Jetons de présences :  7 jetons à € 265,29 = 1.857,03	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	88%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	JEROME Eric	1.104,29	Remboursement frais de déplacement : 43,13  Jetons de présences :  4 jetons à € 265,29 = 1.061,16	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	KLENKENBERG Claude	1.586,54	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences :	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	75%

			1 jeton à 260,09€ = 260,09  5 jetons à 265,29€ = 1.326,45	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Comité de rémunération	KLENKENBERG Claude	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	50%
Administrateur Membre du Comité d'Audit jusqu'au 30/06/2025	KLENKENBERG Claude	0 (Jeton versé pour le Conseil d' Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 30/06/2025)	MAGNERY Marc	808,78	Remboursement frais de déplacement : 18,11	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	75%

			Jetons de présences : 1 jeton à 260,09€ = 260,09  2 jetons à 265,29€ = 530,58	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Comité d'Audit (jusqu'au 30/06/2025)	MAGNERY Marc	0 (Jeton versé pour le Conseil d' Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	MOYSE Vincent	795,87	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences :  3 jetons à € 265,29 = 795,87	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	75%
Administrateur Membre du Comité de Rémunération (depuis le 30/06/2025)	MOYSE Vincent	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	100%

				Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	NIESSEN Donovan	1.211,25	Remboursement frais de déplacement : 150,09  Jetons de présences :  4 jetons à € 265,29 = 1.061,16	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Rémunération (depuis le 30/06/2025)	NIESSEN Donovan	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	RIGOT Hervé	860,59	Remboursement frais de déplacement : 64,72  Jetons de présences :  3 jetons à € 265,29 = 795,87	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	75%

Administrateur Membre du Comité de Rémunération (depuis le 30/06/2025)	RIGOT Hervé	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	0%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)	STASSART Isabelle	1.119,82	Remboursement frais de déplacement : 58,66  Jetons de présences :  4 jetons à € 265,29 = 1.061,16	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Rémunération (depuis le 30/06/2025)	STASSART Isabelle	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	TINTNER Valérie	1.095,66	Remboursement frais de déplacement : 34,5	Code de la démocratie	Néant	100%

(depuis le 30/06/2025)			Jetons de présences :  4 jetons à € 265,29 = 1.061,16	locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 30/06/2025)	ULRICI Mathieu	857,9	Remboursement frais de déplacement : 67,23  Jetons de présences  1 jeton à 260,09€ = 260,09  2 jetons à 265,29€ = 530,58	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	75%
Administrateur Membre du Comité de Rémunération (jusqu'au 30/06/2025)	ULRICI Mathieu	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur	ZWARTBOL Linda	673,82	Remboursement frais de	Code de la démocratie	Néant	50%

Membre du Conseil d'Administration (depuis le 30/06/2025)			déplacement: 143,24  Jetons de présences :  2 jetons à € 265,29 = 530,58	locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019		
<b>Total général</b>		<b>105.504,93</b>				

**NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

### *Titulaires de fonction de direction*

Fonction <sup>9</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>11</sup>	Détail de la rémunération annuelle brute <sup>12</sup>	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur Général (apd du 24/06/2025)	COLLETTE Catherine	<b>82.918,59</b>	Rémunération brute : 69.967,30 Assurance groupe : 11.902,25 Chèques repas : 689,52 Assurance hospitalisation : 296,88	- Liège Euregio Meuse-Rhin asbl – Administrateur CA – non rémunéré - Meuse Condroz Hesbaye (MCH Economie) – Administrateur CA – non rémunéré - Wallonie Développement scrl – Administrateur – membre du Conseil de Gestion - non rémunéré - WFG – Administrateur CA – non rémunéré - T4T Filiale – Représentant à la gestion journalière – non rémunéré – à partir du 17/10/2025

<sup>9</sup> Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

<sup>11</sup> Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

<sup>12</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Directeur jusqu'au 23/06/2025	COLLETTE Catherine	<b>61.124,91</b>	Rémunération brute : 52.193,92 Assurance groupe : 7.966,99 Chèques repas : 615,16 Assurance hospitalisation : 286,20	- Liège Euregio Meuse-Rhin asbl – Administrateur CA – non rémunéré - Meuse Condroz Hesbaye (MCH Economie) – Administrateur CA – non rémunéré - Wallonie Développement scrl – Administrateur – membre du Conseil de Gestion - non rémunéré - WFG – Administrateur CA – non rémunéré
Directeur	SIMON Laurence	<b>131.168,99</b>	Rémunération brute : 112.329,05 Assurance groupe : 16.395,24 Chèques repas : 1.399,32 Assurance hospitalisation : 920,10	- ECETIA Finances – Administrateur CA – Rémunéré à la structure SPI - LSP1 – Administrateur CA – non rémunéré
Directeur	TASSIAUX Nicole	<b>147.516,15</b>	Rémunération brute : 125.360,25 Assurance groupe : 20.026,33 Chèques repas : 1.352 Assurance hospitalisation : 654,66	- SORASI – Délégué à la gestion journalière et secrétaire du CA – non rémunéré - DU Tihange – Administratrice, déléguée à la gestion journalière – non rémunéré
Directeur adjoint	CASSOTTI Marilena	<b>121.759,60</b>	Rémunération brute : 106.753,72 Assurance groupe : 12.645,38 Chèques repas : 1.406,08 Assurance hospitalisation : 829,14	Néant
Directeur adjoint	DE CLERCK Sophie	<b>103.574,13</b>	Rémunération brute : 89.030,08 Assurance groupe : 12.276,31 Chèques repas : 1.162,72 Assurance hospitalisation : 979,74	- LIEGE CAREX – Administrateur CA – non rémunéré
Directeur adjoint	LOISEAU Fabienne	<b>127.357,19</b>	Rémunération brute : 109.293,88 Assurance groupe : 15.814,05 Chèques repas : 1.385,80 Assurance hospitalisation : 738,18	- T4T Filiale – Représentant à la gestion journalière – non rémunéré – jusqu'au 16/10/2025 - LSP1 – Administrateur CA – non rémunéré

Chef de services	DUMOULIN Claire	<b>117.476,50</b>	Rémunération brute : 98.436,75 Assurance groupe : 17.182,11 Chèques repas : 1.365,52 Assurance hospitalisation : 366,84	Néant
Chef de services	JADIN Monique	<b>100.324,84</b>	Rémunération brute : 87.799,10 Assurance groupe : 10.584,58 Chèques repas : 1.162,72 Assurance hospitalisation : 653,16	Néant
Chef de services	KUBELIC INGRID	<b>106.013,89</b>	Rémunération brute : 95.031,55 Assurance groupe : 9.171,12 Chèques repas : 1.439,88 Assurance hospitalisation : 246,06	Néant
<b>Total rémunérations</b>		<b>1.099.234,79</b>		

*Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)*

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui / Non**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?  
**Oui / Non**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 11.902,25

*Commentaires éventuels*

--

**Annexe au rapport de rémunération-ART. L.5311-1§10**

**Fiche récapitulative annuelle 2025 reprenant les montants versés au Président et Vice-Président et leur justification pour chaque mois**

	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>HAUTPHENNE Eric Président Jusqu'au 30/06/2025</b>	2.972,00  Présent à 2 séances sur 2	2.972,00  Présent à 3 séances sur 3	3.031,42  Présent à 1 séance sur 1	3.031,42  Présent à 3 séances sur 3	3.031,42  Présent à 2 séances sur 2	3.031,42  Présent à 3 séances sur 3						
<b>CULOT Fabian Président A partir du 30/06/2025</b>						101,05  Présent à 1 séance sur 1	3.031,42  Pas de séance	3.031,42  Présent à 1 séance sur 1	3.031,42  Présent à 3 séances sur 3	3.031,42  Présent à 1 séance sur 2 (excusé)	3.031,42  Présent à 3 séances sur 3	3.031,42  Présent à 2 séances sur 2

	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>FIRQUET Katty (Vice-présidente) Jusqu'au 30/06/2025</b>	2.229,00 Présent à 2 séances sur 2	2.229,00 Présent à 3 séances sur 3	2.273,57 Présent à 1 séance sur 1	2.273,57 Présent à 3 séances sur 3	2.273,57 Présent à 2 séances sur 2	2.273,57 Présent à 3 séances sur 3						
<b>LOMBA Eric (Vice-président) A partir du 30/06/2025</b>						75,79 Présent à 1 séance sur 1	2.273,57 Pas de séance	2.273,57 Présent à 1 séance sur 1	2.273,57 Présent à 3 séances sur 3	2.273,57 Présent à 2 séances sur 2	1.515,71 Présent à 2 séances sur 3	1.136,79 Présent à 1 séance sur 2

## **Rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction 2025 ainsi que sur la politique globale de la rémunération**

Considérant le nouveau texte de l'article L-1523-17 du CDLD, le Comité de rémunération doit procéder à un examen de la pertinence de rémunérations et avantages pour l'année 2025.

Examen de la pertinence des rémunérations :

- Président du Conseil d'Administration : la rémunération pour 2025 liée à la fonction de Président du Conseil d'Administration a été fixée conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1, du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de Président d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Vice-Président du Conseil d'Administration : la rémunération pour 2025 liée à la fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration a été fixée conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1, du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de Vice-Président d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Membres du Bureau Exécutif : le montant des jetons de présence et d'indemnité kilométrique pour 2025 liée à la fonction de membre du Bureau Exécutif ont été fixés conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1 du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de membre du Bureau Exécutif d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Administrateur : le montant des jetons de présence et d'indemnité kilométrique pour 2025 ont été fixés conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-4, L-5311-1 du CDLD. Ces montants sont proportionnés aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction d'administrateur d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Fonctions de direction : les rémunérations des agents de SPI, en ce compris les titulaires de fonctions de direction, sont fixées dans un barème intégré au statut pécuniaire et administratif et largement inspiré de celui applicable aux agents du Service Public de Wallonie. Ces rémunérations restent donc modérées ; à titre d'illustration, la rémunération du Directeur Général reste très largement en-deçà des limites qui sont imposées au titulaire de la fonction dirigeante locale par la nouvelle annexe 4 du CDLD. Ces rémunérations sont donc proportionnées à la charge de travail des fonctions de direction.

En conclusion, le Comité de Rémunération considère globalement que la politique de SPI en matière de fixation des indemnités de fonction attribuée aux membres de l'organe restreint de gestion, jetons de présence attribuée aux administrateurs et rémunérations des titulaires des fonctions de direction en 2025 est restée conforme aux dispositions légales applicable et proportionnée à la charge de travail.

## DETAIL DES PARTICIPATIONS DETENUES AU 31-12-2025 PAR LA SPI DANS D'AUTRES ORGANISMES

	Nombre de parts	Valeur de la part	Montant de la participation en €	% détenu
DU TIHANGE	100	50	5.000,00	100,00%
T4T	100	12.500	1.250.000,00	100,00%
SORASI SA	200	248	49.600,00	40,00%
LSP1	3.675	100	367.500,00	49,00%
SWDE SCRL	204.973	25	5.124.325,00	0,46%
ECETIA FINANCES SCRL	93	409	38.037,00	1,07%
SIDECO SCRL	25	74,368	1.859,20	1,96%
Wallonie développement SCRL	5	1.000	5.000,00	12,50%
IGRETEC	1	6,2	6,20	
NOVACITIS	50	100	5.000,00	0,70%
IMIO SCRL	1	3,71	3,71	0,01%
CERWAL	750	2	1.500,00	7,50%
LSP ENERGY	20	100	2.000,00	

Liège, le 20 mai 2026.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ  
COOPERATIVE SPI SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2025**  
RUE VERTBOIS, 11  
4000 LIÈGE  
RPM LIÈGE – BE 0204.259.135

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre société Coopérative SPI (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 juin 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Coopérative SPI durant 1 exercice consécutif.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société Coopérative SPI, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 484.938.771 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 289.708.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre

rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et Associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***

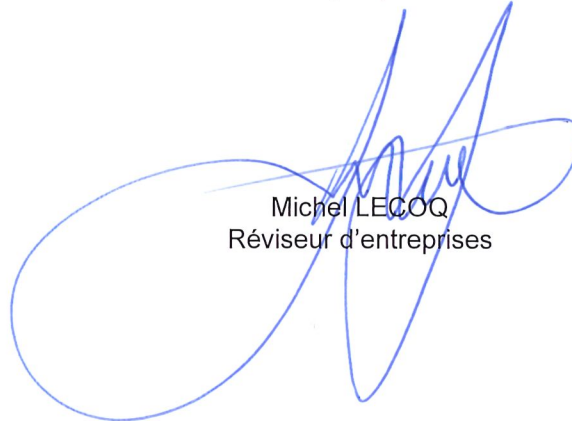
Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale n'a pas été tenue conformément aux statuts de la société. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Verviers, le 20 mai 2026

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",  
Commissaire, Représentée par



Michel LECOQ  
Réviseur d'entreprises